

SOCIETE

Centrale de Cattenom : la distribution de pastilles d'iode étendue à 71 communes de la Fensch et de l'Orne

La nouvelle doctrine d'État sur la sûreté nucléaire étend le périmètre des plans particuliers d'intervention à vingt kilomètres autour des centrales au lieu de dix. Les communes de la vallée de l'Orne sont concernées.

Le 21/02/2019 à 08:30



Photo HD Soixante-et-onze communes intègrent le plan particulier d'intervention du CNPE de Cattenom, dont celles de la vallée de la Fensch, de la vallée de l'Orne, du Pays-Haut et de l'Arc mosellan. Photo Julio PELAEZ

Au Japon, l'accident nucléaire de Fukushima, en 2011, a contraint le pays à revoir sa copie sur la question de la production énergétique, en abaissant de 8 % la part du nucléaire. Mais l'onde de choc causée par ce désastre sanitaire et environnemental ne s'est pas arrêtée aux frontières de l'île.

En France, les premiers enseignements de la catastrophe ont été tirés dès 2014, avec la définition d'un nouveau plan national de réponse aux accidents nucléaires. En 2016, le ministère de l'intérieur l'a renforcé en modifiant sa doctrine nationale sur la sûreté nucléaire.

Une circulaire a été adressée le 3 octobre 2016 aux préfets de tous les départements qui abritent des réacteurs. Elle précise que le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de toutes les centrales est élargi de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires.

Un peu plus de deux ans plus tard, le 5 février dernier, les préfets ont à leur tour notifié les maires des nouvelles communes concernées de ces dispositions. En Moselle, elles sont 71.

Qu'est-ce qui change ?

Le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) autour du centre nucléaire de production électrique de Cattenom est porté à 20 km, au lieu de 10 précédemment. Toutes les communes situées dans ce périmètre devront prendre de nouvelles mesures relatives aux accidents nucléaires. Elles constituent une réponse immédiate aux premières heures de la crise.

Ces communes seront désormais concernées par la distribution gratuite, en pharmacie, des pastilles d'iode stable qu'il faut ingérer en cas d'accident.

D'autres mesures incluses dans ce PPI devront être prises en compte, et feront bientôt l'objet d'une campagne d'information. Sur demande du préfet en cas d'accident, les habitants devront entre autres se calfeutrer, laisser leurs enfants à l'école, écouter la radio...

La nouvelle doctrine prévoit par ailleurs que la zone d'évacuation immédiate en cas d'accident passe de 2 à 5 km autour de la centrale.

Qui est concerné ?

Jusqu'à présent, 38 communes situées dans un périmètre de 10 km autour des réacteurs étaient concernées. Elles sont désormais 109 si l'on ajoute les 71 nouvelles qui s'inscrivent dans un périmètre de 10 à 20 km. Le périmètre s'étend maintenant d'Audun-le-Tiche à Talange au sud, et de Waldwisse à l'est jusqu'à Aumetz à l'ouest.

À partir de quand ?

Selon toute vraisemblance, ces dispositions s'appliquent dès maintenant. Les communes qui ne sont pas soumises à un plan communal de sauvegarde devront le mettre en place dans un délai de deux ans.

Une campagne d'information va prochainement être lancée pour les habitants concernés. Ils recevront ensuite un courrier nominatif les invitant à se rendre en pharmacie pour se procurer les pastilles d'iode. Il faudra toutefois attendre un peu : elles ne sont pas encore disponibles.

109 communes sont désormais concernées par le PPI de la centrale de Cattenom, dont 12 qui intègrent la zone d'évacuation immédiate en cas d'accident.

Les nouvelles communes qui intègrent le périmètre

Aboncourt, Algrange, Amnéville, Angevillers, Apach, Audun-le-Tiche, Aumetz, Ay-sur-Moselle, Bertrange, Bettelainville, Boulange, Bousse, Buding, Budling, Clouange, Fameck, Flévy, Florange, Fontoy, Gandrange, Guénange, Hagondange, Halstroff, Havange, Hayange, Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Kemplich, Kirsch-les-Sierck, Kirschnaumen, Klang, Knutange, Laumesfeld, Launstroff, Lommerange, Luttange, Manderen, Merschweiller, Metzeresche, Metzervisse, Mondelange, Monneren, Montenach, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Rémeling, Richemont, Ritzing, Rochonvillers, Rombas, Rosselange, Rurange-lès-Thionville, Rustroff, Serémange-Erzange, Talange, Trémery, Tressange, Uckange, Vckring, Vitry-sur-Orne, Volstroff, Waldweistroff, Waldwisse, Bibiche, Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Menskirch, Saint-François-Lacroix.